



## Conseil économique et social

Distr. générale  
14 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Cinquante-deuxième session

11-21 février 2014

**Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous**

### **Déclaration présentée par la Fédération internationale du vieillissement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## Déclaration

La Fédération internationale du vieillissement est une organisation non-gouvernementale (ONG) constituée d'ONG, d'entreprises, du monde universitaire, de gouvernements et d'individus, qui se consacre à l'amélioration de la qualité de vie de personnes âgées à travers la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur les droits, politiques et pratiques. Ses conférences biennales constituent une plateforme pour l'échange d'informations et la création de partenariats novateurs et multipliés pour traiter des problématiques intéressant le vieillissement.

Nous sommes reconnaissants pour l'opportunité qui nous est offerte de nous adresser à la Commission du développement social dans le cadre du point de l'ordre du jour intitulé : « promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous ».

Le siècle dernier a connu le début d'une poussée démographique mondiale sans précédent qui se poursuivra au cours du vingt-et-unième siècle. Aujourd'hui, une personne sur neuf dans le monde est âgée de 60 ans ou plus. Dans moins de trente ans, le rapport sera d'une personne sur cinq. En termes statistiques, nous serions à 2 milliards de personnes âgées à l'horizon 2050.

En 1994, le Sommet mondial pour le développement social a reconnu que les personnes vivant dans la pauvreté et les autres groupes vulnérables, y compris les personnes âgées, doivent être habilités en s'organisant et en participant à tous les aspects de la vie politique, économique et sociale, notamment à la planification et à la mise en œuvre des politiques qui les concernent. Vingt ans plus tard, et loin d'être atteint, ce but est toujours à poursuivre. En outre, au cours de cette période, la situation des personnes âgées dans plusieurs sociétés à travers le monde ne cesse d'être affaiblie par des facteurs tels que la tendance à la généralisation de la famille nucléaire, l'exode des plus jeunes membres de la famille tant à l'intérieur de leurs pays d'origine que vers d'autres pays et les obstacles à l'emploi des personnes âgées, pour ne citer que quelques uns.

La pauvreté ne se réduit pas au manque de ressources financières. Elle isole; elle marginalise. Elle constitue une menace réelle pour le bien-être physique et mental, à la dignité de la personne et à sa capacité à participer à la société. Par ailleurs, la pauvreté présente une forte dimension de genre. En 2001, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a reconnu ce fait lorsqu'il définissait la pauvreté comme étant « la privation durable ou chronique des ressources, des moyens, des choix, de la sécurité et de pouvoir nécessaires pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, politiques et sociaux » (E/C.12/2001/10, par. 8.) Cette définition a été réitérée à l'article 5 de la Déclaration politique adoptée par les 163 Gouvernements qui participaient à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002, laquelle appelait également à l'autonomisation des personnes âgées et à favoriser leur pleine participation à tous les aspects de la société (art. 12.)

L'autonomisation comporte plusieurs interprétations tant au plan conceptuel que dans la pratique. Pour les personnes âgées cependant, l'autonomisation dépend généralement de leur capacité à se prendre en charge et à faire des choix dans leur vie. Si l'autonomisation des personnes âgées en général a été affectée par plusieurs changements sociétaux, l'insécurité économique est un écueil majeur qui entrave

l'autonomisation des personnes âgées qui vivent dans la pauvreté. La pauvreté est un défi aux droits de l'homme de tous ceux qui la vivent.

Malheureusement, il n'existe aucune base de données universelle documentant l'ampleur de la pauvreté chez les personnes âgées. Toutefois, il est universellement reconnu qu'il s'agit là d'un problème mondial qui affecte les pays développés et ceux en développement, et que les catégories les plus vulnérables des personnes âgées, en l'occurrence les femmes, les personnes handicapées, les membres de groupes minoritaires et les groupes autochtones, sont affectés de manière disproportionnée. Dans une récente publication intitulée *Ageing in the Twenty-first Century: A Celebration and a Challenge*, le Fonds des Nations Unies pour la population déclare que la sécurité des revenus est « au rang des préoccupations prioritaires des personnes âgées dans le monde ».

Pour nous, elle souligne la nécessité de doter les personnes âgées du pouvoir de diriger, ou à tout le moins d'avoir leur mot à dire dans les processus de prise de décision de leurs communautés, et d'y participer. Le séminaire du groupe d'étude sur le vieillissement, de la Commission économique pour l'Europe, qui s'est tenu en novembre 2008 à Léon (Espagne), a qualifié ce processus de « démocratie participative » qui permet à toutes les composantes d'une société de jouer un rôle dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des programmes. Le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement décrit cela comme une « approche participative » à la résolution de problèmes et à la participation, et y souscrit.

Il est temps que les Nations Unies reconnaissent que les personnes âgées constituent un groupe important. L'occasion a été manquée en 1992 lorsque l'Agenda 21, document final de la conférence de Rio de 1992, avait fait l'impasse sur la « révolution de la longévité », et a de même manqué de reconnaître que les personnes âgées, dont le nombre croît à travers le monde, constituent un groupe important. De même, les Objectifs du millénaire pour le développement, en 2000, ont également « oublié » la cohorte grandissante des personnes âgées.

La regrettée ambassadeur, Julia Alvarez, a créé un néologisme pour qualifier ce changement dans la constitution de la population, « agequake » (séisme démographique), et a reçu l'accord de l'Assemblée générale pour désigner l'année 1999 comme l'Année internationale des personnes âgées. Les Nations Unies se sont montrées plus coopératives en produisant des publications données fournissant aux groupes nationaux et régionaux des informations et des suggestions pour la mise en œuvre et la commémoration de cet effort notable. Grâce à son succès, l'Année internationale des personnes âgées a été l'évènement précurseur qui a conduit l'Assemblée générale à donner son accord pour sponsoriser un autre évènement international majeur, à savoir la Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui s'est tenue à Madrid en avril 2002. Le document final de l'Assemblée, intitulé « Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement », continue de guider le travail du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de la communauté des ONG impliquée dans les questions du vieillissement.

La Fédération internationale du vieillissement estime que les questions du vieillissement sont toutes aussi importantes que les problématiques concernant les femmes et les enfants et nous soutenons la responsabilité sociale et les questions

d'inclusion sociale dans la prise de décisions, telles qu'elles ont été consacrées par le Sommet mondial pour le développement social de 1994.

Il n'est plus question que le problème du vieillissement soit omis dans les objectifs de développement de l'après-2015 comme ce fut le cas dans les Objectifs du millénaire pour le développement. L'occasion nous est offerte de reconnaître que la population vieillissante du monde est de la plus haute importance. En redéfinissant le cycle de vie, nous veillerons en sorte que les personnes âgées soient considérées comme des ressources, même au soir de leur vie. Ceci produira des effets positifs à long terme sur le plan économique et social.

Les Nations Unies jouent un rôle unique dans la société en encourageant et en facilitant la coopération entre ses États Membres et en fournissant une plateforme pour le dialogue. En reconnaissant et en utilisant les populations vieillissantes du monde, dont le nombre ne cesse de croître, les Nations Unies seront renforcées et à leur tour renforceront les nations du monde. Il est temps à présent de veiller à ce que les intérêts des personnes âgées soient mis en priorité au même titre que ceux des groupes de jeunes. Nous devons reconnaître les cohortes de personnes âgées comme un groupe important, avec ses besoins, ses problèmes, ses préoccupations et ses valeurs que les prochains objectifs en cours de discussion vont promouvoir et consacrer.

Comme nous l'avons soutenu dans le passé, la Fédération internationale du vieillissement est entièrement disposée à collaborer avec les Gouvernements pour définir et mettre en œuvre les objectifs des Nations Unies. Nous continuons de travailler activement à la réalisation de ce but et espérons pérenniser ces efforts.

---